

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0868\_DELEG SIGN\_PPR DR - SDEE SAINT-CLAUDE**  
Portant délégations de signature au sein de la Direction des Routes - Sous-direction  
Exploitation Entretien du Pôle - Patrimoine et Ressources

Abroge l'arrêté n° ARR\_2023\_0634\_DELEG SIGN\_PPR DR - SDEE SAINT-CLAUDE

Service : SCAP

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 alinéa 4 qui autorise le Président du Conseil départemental, sous sa surveillance et sa responsabilité, à donner délégation de signature en toute matière,
- VU l'élection par le Conseil départemental en sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de Monsieur Clément PERNOT à la présidence du Conseil départemental,
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département,

CONSIDÉRANT les fonctions exercées par chacun des délégataires mentionnés ci-après,

## ARRÊTE

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée, chacun en ce qui le concerne dans l'exercice de ses fonctions et dans les conditions figurant au tableau annexé à :

- **I.** **Christian DUTEL**, Directeur du Pôle Patrimoine et Ressources, Directeur des Routes
- **II.** **Michel THOMAS**, Sous-directeur Exploitation Entretien, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023
- **III.** **Christophe GUDEFIN**, Chef d'Agence Routière Départementale de Saint-Claude
- **IV.** **Pascal BUNOD**, Responsable Entretien Exploitation Routes La Pesse, Saint-Claude, Moirans
- **V.** **Laurent PERRIER-MICHON**, Responsable Entretien Exploitation Routes Lamoura, Saint-Laurent, Morez, Les Rousses
- **VI.** **Xavier VINCENT**, Responsable Conservation Patrimoine Routier
- **VII.** **Romain GARNIER**, Responsable Ingénierie
- **VIII.** **Stéphane CRONIER**, Chef CERD La Pesse à/c du 1<sup>er</sup> juillet 2023
- **IX.** **Eric JEANNERET**, Chef CERD Saint-Claude
- **X.** **Yves JAVOUREZ**, Chef CERD Moirans-en-Montagne
- **XI.** **Thierry GRECARD**, Chef CERD Lamoura
- **XII.** **Mario D'ELIA**, Chef CERD Saint-Laurent
- **XIII.** **Pierre DUC**, Chef CERD Les Rousses et de Morez

**Les délégations données à titre principal sont mentionnées « 1 » dans le tableau annexé.**

**Les délégations données à titre subsidiaire sont numérotés « 2 » et suivent dans le tableau annexé.**

ARTICLE 2 En cas de crise sanitaire ou d'état de catastrophe naturelle dont les répercussions sur l'activité de l'institution nécessitent la continuité des services, les mesures d'exceptions suivantes sont mises en place pour une période limitée, période déterminée par la déclaration des autorités nationales ou locales. Ainsi, pendant ces périodes, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur et des chefs de missions qui empêchent l'exercice des délégations de signature mentionnées dans les annexes, délégation sera conférée dans ces domaines aux autres chefs de missions présents.

ARTICLE 3 Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté relatives au même objet sont abrogées.

ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département, transmis à la Préfecture et au Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier.

Fait à Lons-le-Saunier.

**Signature de l'arrêté**



**DIRECTION DES ROUTES**  
**SOUS DIRECTION EXPLOITATION ENTRETIEN**  
**ANNEXE ARRETE\_2023\_DELEG SIGN\_PPR\_DR\_SDEE\_STCLAUDE**

*En italique: hors délégation SDEE*

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04-07-2023



ID : 039-223900010-20230703-ARR\_2023\_0868-AR

DOCUMENTS

Président

DGS

Directeur Pôle Patrimoine et Ressources  
**Christian DUTEL**

Directeur des Routes  
**Christian DUTEL**

Sous-directeur Exploitation Entretien  
**Michel THOMAS**

Chief d'Agence  
**Christophe GUDERIN**

Responsable Entretien Exploitation Routes La  
 Presse St Claude Moirans  
**Pascal BUNOD**

Responsable Entretien Exploitation Routes Lamoura  
 St Laurent Morez Les Rousses  
**Laurent PERRIER-MICHOIN**

Responsable Conservation Patrimoine Routier  
**Xavier WINCENT**

Responsable Ingénierie  
**Romain GARNIER**

Chief CERD La Presse  
**Stéphane CROMIER**

Chief CERD St Claude  
**Eric JEANNERET**

Chief CERD Moirans  
**Yves JAUVOUREZ**

Chief CERD Lamoura  
**Thierry GREILLARD**

Chief CERD St Laurent  
**Mario D'ELIA**

Chief CERD Les Rousses et Morez  
**Pierre DUC**

					I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII
<b>A</b>	<b>AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE SAINT-CLAUDE</b>																
A-1	Courriers et documents, réponses techniques à des tiers (usagers, administrations, entreprises ...) et formalités administratives relatifs à l'exploitation et l'entretien des routes et dépendances situées dans le secteur géographique de l'ARD				3	2	1										
A-2	Courriers et documents relatifs aux contrôles des ouvrages exécutés sur le domaine public : mise en demeure, absence d'autorisation, défaut d'entretien, réception des aménagements sous convention...				3	2	1										
A-3	Instruction et délivrance des alignements individuels				3	2	1										
A-4	Avis sur certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager et déclarations de travaux dans les zones urbanisées des communes sans PLU, ou dans les zones U des communes avec PLU ou carte communale				3	2	1										
A-5	Instruction et délivrance des autorisations de voirie				3	2	1										
A-6	Exercice de l'action publique (dépôt de main-courante, de plainte, ...) et documents afférents sur le territoire de l'ARD				3	2	1										
<b>B</b>	<b>CONTRATS PUBLICS</b>																
	<b>Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents passés pour les besoins de l'Agence Routière Départementale</b>																
B-1	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur à 40 000 € HT en lien avec l'objet du service : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande)				3	2	1										
B-2	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant de l'Agence Routière Départementale, pôle entretien exploitation						3	2	1	1							
B-3	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant de l'Agence Routière Départementale, pôle ingénierie conservation du patrimoine routier						3	2			1	1					
B-4	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant d'un Centre d'Exploitation des Routes Départementales, chacun en ce qui concerne son secteur géographique s'agissant des chefs de CERD							3	2	2			1	1	1	1	1
<b>C</b>	<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>																
C-1	Tous documents relatifs au suivi des chantiers, lorsque la maîtrise d'œuvre est exercée par le Département, pour les marchés publics de travaux passés par la Direction des Routes : piquetage, constat et contrôle, vérification des décomptes, réunion de chantier, opération préalable à la réception				3	2	1										
<b>C-2</b>	<b>PIECES JUSTIFICATIVES</b>																
C-3	Dépenses et recettes relevant du Chef de l'ARD				3	2	1										
C-4	Dépenses et recettes relevant du REER					3	2	1	1								
C-5	Dépenses et recettes relevant du RCPR					3	2			1							
C-6	Dépenses et recettes relevant du CERD						3	2	2			1	1	1	1	1	1
<b>D</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>																
D-1	Entretien professionnel annuel et évaluation des Responsables de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route (R.E.E.R) et du personnel directement rattaché au Chef d'ARD						2	1									
D-2	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement des R.E.E.R et du personnel directement rattaché au Chef d'ARD				3	2	1										
D-3	Entretien professionnel annuel et évaluation des Chefs de C.E.R.D et du personnel directement rattaché au R.E.E.R							2	1	1							
D-4	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement des Chefs de C.E.R.D et du personnel directement rattaché au R.E.E.R						3	2	1	1							
D-5	Entretien professionnel annuel et évaluation du personnel directement rattaché au R.C.P.R.								2		1						
D-6	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement du personnel directement rattaché au R.C.P.R.						3	2			1						
D-7	Entretien professionnel annuel et évaluation du personnel directement rattaché au R.I.								2			1					
D-8	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement du personnel directement rattaché au R.I.						3	2				1					
D-9	Entretien professionnel annuel et évaluation des agents de Centre d'Exploitation des Routes Départementales (C.E.R.D), chacun en ce qui concerne son CERD s'agissant des chefs de CERD								2	2			1	1	1	1	1
D-10	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement des agents de C.E.R.D, chacun en ce qui concerne son CERD s'agissant des chefs de CERD							3	2	2			1	1	1	1	1